

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 442 modifiant l'arrêté n° 1157 du 7 août 1964 portant ouverture de concours pour le recrutement des élèves-infirmiers, élèves-infirmières et élèves techniciens de la Santé publique et fixant le nombre de places mises en concours au titre de 1964.

n° 442

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 mars 1965

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1965

Date du numéro
1 mai 1965

TEXTE INTÉGRAL

Les dispositions des articles 1 et 5 de l'arrêté susvisé n° 1157 du 7 août 1964 relatives au nombre d'élèves à admettre au Centre d'Enseignement professionnel hospitalier, pour le cycle scolaire 1964-1965, sont modifiées ainsi qu'il suit : Recrutement par concours direct Elèves infirmiers (enseignement du 2° degré). Recrutement par concours professionnel Elèves infirmiers (enseignement du 2° degré). Elèves techniciens de la Santé publique (enseignement du 3e degré).